

Visites-conférences : LES PONCTUELLES

2024 marquera la fin de la convention de médiation culturelle entre le GP-Rmn et le Louvre. SUD s'y était opposée, notamment parce que cette rupture comportait des risques quant à l'activité des conférencières ponctuelles. Nos inquiétudes se confirment.

Salariées kleenex

Suite au redéploiement des CDI du Louvre sur d'autres sites, aucune proposition d'affectation n'a été faite à certaines de nos collègues ponctuelles. Pourtant, la direction nous parle de « développer l'activité des visites-conférences », alors même qu'il y a de nombreux départs à la retraite ! Mais en fait, moins d'un tiers des départs est remplacé. Cette situation confirme le constat que nous faisons à longueur d'interventions dans les instances : l'activité de visites-conférences continue de se réduire davantage, expliquant les départs massifs à la retraite non remplacés, ainsi que le non-recours aux ponctuelles. Nombre de ces conférencières vacataires ont pourtant fait « tourner la boutique » pendant des années, assurant les mêmes missions et sujets que les CDI !

Concurrences de précarités

À cette situation s'ajoute le fait que le GP-Rmn fait volontiers appel aux retraitées du service, pour assurer les missions ponctuelles, mettant ainsi en concurrence deux générations et deux précarités. En effet, si nos collègues

reviennent après leur départ, c'est entre autres parce que leur retraite est bien trop basse. Une aubaine pour notre employeur, qui se voit exempté de verser ainsi certaines cotisations ! Le GP-Rmn obtiendra-t-il un nouveau label « diversité », pour employer des seniors à pas cher ?

Déprime de langue

Enfin, cerise sur le gâteau du cynisme : l'impossibilité, pour la plupart des ponctuelles de toucher la prime de langue. Revenons sur le dispositif. En 2014, un accord a été signé par 3 organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC et CGT). L'avenant n°1 de cet accord prévoit l'attribution d'une prime pour la pratique de langues étrangères aux conférencières. Une première prime dépend du nombre de visites effectuées sur une année, une seconde peut être versée à la première visite faite dans une deuxième langue, ce qui est rare.



Malheureusement, négocié à coût constant pour l'employeur, ce dispositif lèse complètement les vacataires. Le déblocage de la première prime de langue est proratisé selon les quotités de travail (40 visites pour un temps plein, 20 pour un 50%, 24 pour un 60% etc.). Or nos collègues ponctuelles doivent effectuer 40 visites afin d'obtenir cette prime, ce qui est inatteignable de par la nature irrégulière de leur activité..

on constate, par ailleurs, que souvent, les services de planification des musées les allouent sur ces visites, sans jamais atteindre le nombre requis. Nos collègues rendent un service exceptionnel, faisant des visites qui requièrent un temps de préparation très important, répondant à des sollicitations cruciales pour les musées, en assurant des visites protocolaires, quelquefois dans les expositions temporaires. Ajoutons même que certaines de nos collègues en CDI n'atteignent pas non plus le nombre de visites requis pour débloquent cette prime... ce qui assure son non-versement... vraiment, nos collègues ne coûtent pas cher ! Seul le site de Versailles fait exception pour les CDI, les visites en anglais y étant très fréquentes.

Face à cette situation injuste, SUD revendique :

- l'embauche en CDI des collègues ponctuelles,
- la revalorisation des salaires afin d'assurer un revenu suffisant et des retraites dignes,
- la fin du système de proratisation au profit du versement d'une prime à chaque visite effectuée en langue étrangère !

Section SUD Culture Solidaires Rmn-GP